

Concours général des Lycées

Rapport de jury

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

Section : Sciences et techniques sanitaires et sociales

Session 2022

Rapport de jury présenté par :

Sabine Carotti

Présidente de jury

Table des matières

Statistiques de la session	3
Rapport de jury	4
1. Présentation générale du concours	4
2. L'épreuve écrite d'admissibilité.....	5
3. L'épreuve d'admission.....	9
4. Conclusion	13
Annexe : Extraits sélectionnés dans les copies de l'épreuve écrite d'admissibilité	14

Statistiques de la session

Nombre de candidats inscrits : 140

Nombre de candidats présents pour l'épreuve d'admissibilité : 135

Candidats admissibles et présents à l'admission : 12

Rapport de jury

1. Présentation générale du concours

Le concours général des lycées et des métiers distingue les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel.

Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais les épreuves sont plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat. Les sujets sont construits pour permettre aux candidats de témoigner de leur haut niveau de maîtrise des compétences que la formation vise à développer.

Les épreuves de sciences et techniques sanitaires et sociales du concours général des lycées n'ont pas de format standardisé et peuvent évoluer en proposant des approches nouvelles.

En Sciences et techniques sanitaires et sociales (STSS), comme pour toutes les disciplines technologiques, le concours se déroule de la façon suivante :

- la première épreuve d'admissibilité, d'une durée de 5 heures, au cours de laquelle les candidats composent dans les centres d'examen prévus dans leur académie ;
- la deuxième épreuve pratique d'admission est organisée dans un établissement scolaire. Pour la session 2022, cette épreuve a eu lieu au lycée René-Josué Valin de La Rochelle.

La présentation du concours ainsi que des sujets et rapports de jury des sessions précédentes sont accessibles sur le site Eduscol.

Pour une même session, l'ensemble des épreuves a une cohérence thématique. Cette année le jury a fait le choix de proposer aux candidats un questionnement autour du lien entre la santé et l'environnement.

2. L'épreuve écrite d'admissibilité

Le sujet proposé pour cette session portait sur l'impact de l'environnement sur la santé et le bien-être de la population et sa prise en compte dans les politiques publiques. Il mobilisait les acquis des différents modules du programme de première et de terminale. Comme pour d'autres sessions, le sujet comportait plusieurs questions dont certaines prenaient appui sur un corpus documentaire.

Le candidat était invité à démontrer la nécessité d'intégrer l'environnement dans la réponse aux besoins de santé et de bien-être. Puis, il devait éclairer la manière dont le processus d'élaboration des politiques sociales et de santé favorise la réduction des inégalités environnementales. Enfin, il devait porter sa réflexion sur la pertinence de l'échelon local comme levier d'action en matière de santé environnementale et réinterroger la place des habitants notamment dans l'appropriation des enjeux de santé environnementale.

L'épreuve du concours général nécessite que les questionnements soient analysés afin d'en comprendre parfaitement le sens, d'élaborer un fil directeur à partir de la logique du sujet dans le but d'y apporter une réponse composée. Ainsi, avant la lecture des annexes, il est conseillé au candidat de prendre un temps de réflexion sur le sens des questions posées, pour mobiliser ses connaissances fondamentales afin qu'il puisse développer un raisonnement judicieux et structuré.

La production doit donc être effectuée sous forme composée avec une introduction problématisée, un développement structuré et une conclusion amenant une ouverture du sujet.

Une expression écrite de qualité est attendue.

Les meilleures copies ont su s'illustrer par une grande fluidité dans la construction de l'argumentation et son développement.

Le jury tient à rappeler aux candidats que certaines questions peuvent demander une réponse prenant appui uniquement sur leurs connaissances et leur réflexion ; c'était notamment le cas cette année.

Le jury a apprécié :

- une mobilisation des connaissances des candidats au service de la réflexion attendue par le sujet. Cette mobilisation des notions fondamentales, au service de la réflexion, met en évidence la capacité de rigueur dont ils peuvent faire preuve ;
- une exploitation pertinente du corpus documentaire et une sélection des illustrations au service de l'argumentation, lorsque la consigne le nécessitait ;
- une structuration amenant le lecteur à appréhender progressivement la démarche du candidat, telle la déclinaison territoriale des réponses politiques dans la question l'abordant ;

- les liens opérés entre les différentes parties de l'étude menée, révélant des qualités d'analyse et de mise en perspective : approche transversale des politiques publiques, complémentarité des acteurs, place de la population parmi ces acteurs ;
- l'enrichissement des réponses par des apports personnels, signe de questionnement et d'ouverture autour de la thématique traitée.

Enfin, le jury tient à féliciter les candidats qui ont su présenter une démonstration construite et une analyse fine du thème proposé par le sujet. Des extraits de copies excellentes sont proposés en fin de rapport.

Question 1 : Argumenter la nécessité d'intégrer l'environnement dans la réponse aux besoins de santé et de bien-être de la population.

Le candidat était amené à démontrer les liens entre environnement, santé et bien-être social. La mise en évidence des impacts, aussi bien favorables que défavorables de l'environnement, était attendue afin de justifier la nécessité de cette intégration.

Cette question permettait d'apprécier les capacités à :

- analyser l'impact de l'environnement sur la santé et le bien-être en prenant appui sur des connaissances précises et justement intégrées ;
- mobiliser différents déterminants pour explorer une question de santé et de bien-être ;
- analyser les interactions entre les différents déterminants de l'état de santé ou de bien-être.

Le jury attendait :

- une présentation des notions induites par la question, particulièrement : notions de santé, de bien-être social, de cohésion sociale ainsi que celles de déterminants et de besoin de santé ;
- une présentation de la notion d'urbanisme favorable à la santé ;
- la mise en évidence que l'environnement peut être un facteur de risque pour la santé ou un facteur protecteur participant à la qualité de vie ;
- une argumentation montrant l'intérêt de la prise en compte de l'environnement dans la réponse aux besoins de santé et de bien-être de la population.

Question 2 - Expliquer comment le processus d'élaboration des politiques sociales et de santé peut favoriser la réduction des inégalités environnementales.

Le candidat devait, en s'appuyant sur ses connaissances, mettre en lien les différentes étapes du processus d'élaboration des politiques et la lutte contre les inégalités environnementales. Cette question demandait une illustration à partir d'exemples apportés par le candidat et/ou tirés du corpus documentaire.

Cette question permettait d'apprécier les capacités à :

- présenter le processus d'élaboration des politiques de réduction des inégalités ;
- montrer que les politiques sociales et de santé visent à agir sur les déterminants de santé et le bien-être.

Le jury attendait :

- une présentation des notions induites par la question : politiques de santé publique/politiques sociales, processus d'élaboration, approches des politiques et principes d'intervention, inégalités de santé, ...
- la mise en évidence des différentes étapes de la planification et de leur intérêt en matière de réduction des inégalités au moyen d'illustrations relevant de l'environnement (diagnostic, objectifs, population cible, planification, actions, évaluation).

Question 3 - “ La plupart des leviers d'actions en matière de santé environnementale et d'amélioration du cadre de vie se situent au niveau territorial. C'est également à cet échelon de proximité que ces enjeux peuvent apparaître les plus tangibles, facilitant leur nécessaire appropriation par la population”.

Commenter cette affirmation en illustrant votre réflexion par des exemples d'actions.

Le candidat était amené à présenter les leviers d'action au niveau territorial et la place de la population dans le cadre des politiques locales.

Cette question pouvait permettre d'apprécier entre autres les capacités à :

- analyser la diversité des interventions sociales et leur complémentarité en réponse à un problème social ;
- analyser des dispositifs s'inscrivant dans une politique publique ;
- mettre en relation une intervention sanitaire ou sociale locale avec la question de la santé environnementale et l'amélioration du cadre de vie.

Le jury attendait :

- une présentation et une mobilisation réfléchie des notions induites par la question : territoire, modes d'intervention, acteurs, ...
- la mise en évidence des dimensions sanitaires et sociales des différentes actions locales ;
- une mise en perspective des actions en lien avec les besoins spécifiques identifiés localement;
- la mise en évidence des leviers : participation active de la population aussi bien dans la phase de diagnostic que dans la phase de mise en œuvre, l'aspect transversal, la dimension collaborative, la volonté des différents acteurs, la création d'outils, la déclinaison des politiques au niveau local, ...

Le jury préconise :

- un entraînement des élèves à l'épreuve : celle-ci diffère de l'épreuve de Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales du baccalauréat et nécessite une mise en condition des candidats (gestion du temps, du corpus documentaire...). Nous conseillons aux candidats de prendre appui sur les rapports de jury des sessions précédentes.
- une grande rigueur sur la conduite de l'exercice et la production réalisée qui nécessite une réponse composée, regroupant l'ensemble des questions avec :
 - une introduction structurée et problématisée ;
 - une conclusion comportant une ouverture pertinente ;
 - des idées organisées en paragraphes, sous paragraphes et aérées ;
 - une utilisation des annexes comme ressources et non comme support intangible ou à paraphraser ;
 - une mobilisation des connaissances au service de la réflexion ;
 - une utilisation totale du temps imparti afin de produire une copie à hauteur du niveau attendu au concours ;
 - une qualité rédactionnelle : orthographe, grammaire, conjugaison et syntaxe irréprochables.

D'une manière générale, le jury a apprécié les efforts de composition des candidats. Ces derniers ont saisi l'opportunité qui leur a été donnée de concourir et de valoriser leurs acquis. Le jury salue leur investissement pour expliciter leur perception de la santé environnementale.

3. L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission porte sur une thématique en lien avec le sujet d'admissibilité mais en diffère par les activités proposées aux candidats, la nature des productions attendues et les compétences évaluées.

Cette épreuve est composée d'une diversité de formats d'activité demandant de réelles capacités d'adaptation pour répondre aux différents questionnements dans un temps limité.

Les membres du jury tiennent à préciser que les accès à des comptes personnels ne sont pas autorisés pour cette épreuve. Les candidats doivent composer à partir des logiciels à disposition dans l'établissement d'accueil.

Le sujet d'admission proposé pour cette session portait sur l'identification d'éléments saillants d'un quartier de la politique de la ville et l'exploration d'une évaluation d'impact en santé menée au sein de ce même quartier.

Ce sujet d'admission prenait appui sur la présentation, par une professionnelle chargée de mission en santé publique pour la ville de la Rochelle, d'une évaluation d'impact en santé sur le quartier de Villeneuve les Salines.

L'épreuve comportait deux parties au service de la mobilisation des acquis des pôles méthodologique et thématique des sciences et techniques sanitaires et sociales.

Elle avait pour objectif de permettre au candidat de situer l'apport d'une étude scientifique à la connaissance des problèmes sociaux et de l'état de santé des populations. Elle permettait également au candidat de témoigner de sa capacité à démontrer l'importance des acteurs au service de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques.

Première partie de l'épreuve d'admission : réalisation numérique

Situé à moins de trois kilomètres du centre-ville très touristique de La Rochelle se trouve le quartier de Villeneuve-les-Salines et sa réalité sociale tout autre.

Vous allez rencontrer un acteur de ce territoire et souhaitez mieux connaître ce quartier.

1.1. Réaliser une présentation visuelle permettant de mettre en évidence les caractéristiques du quartier de Villeneuve-Les-Salines.

1.2. Justifier vos sources dans un document complémentaire.

Cette partie s'inscrivait dans le cadre d'une démarche technologique par une mise en situation des candidats avec utilisation d'un poste informatique.

Les questions permettaient d'apprécier la capacité des candidats à mener à bien une démarche de recherche documentaire pertinente, d'en restituer les résultats et d'argumenter sur les critères de choix des sources sélectionnées.

Une vigilance était portée sur l'exploitation de données fiables, pertinentes et actualisées, ainsi que la capacité à sélectionner et synthétiser celles-ci.

Le jury attendait des candidats l'élaboration d'une présentation visuelle d'indicateurs variés mettant en évidence des aspects sanitaires, démographiques, sociologiques et économiques sur le territoire de Villeneuve des Salines.

Les critères de qualité des productions des candidats ont été les suivants :

- présentation visuelle et donc synthétique ;
- mise en évidence des indicateurs et caractéristiques de ce quartier prioritaire ;
- repérage d'éléments clés grâce à une recherche documentaire de qualité.

Certains candidats ont su se saisir de la liberté offerte quant à la forme pour mettre en évidence leur argumentation, ainsi que la justification des sources utilisées.

Deuxième partie de l'épreuve d'admission : présentation orale

La Ville de La Rochelle a saisi l'opportunité du projet de renouvellement urbain dans le quartier prioritaire de Villeneuve-les-Salines pour expérimenter une Évaluation d'Impact sur la Santé. La démarche d'EIS a commencé en janvier 2016 et s'inscrit dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement Nouvelle Aquitaine.

Vous avez assisté à l'intervention de Mme Legendre concernant l'EIS mise en œuvre dans le quartier de Villeneuve les Salines. Au cours de cette présentation, plusieurs acteurs impliqués dans cette démarche ont été mentionnés.

1.1 Présenter trois de ces acteurs dont la place vous semble importante dans la démarche de l'EIS.

1.2 Justifier votre choix.

Cette seconde partie faisait suite à la présentation d'une évaluation d'impact en santé par un professionnel.

Les candidats devaient prendre appui sur cette présentation afin d'alimenter leur réflexion autour des questions posées. Ils disposaient d'un temps de préparation d'une heure. La restitution était réalisée à l'oral (5 minutes de soutenance sans note suivies de 10 minutes d'entretien) devant un jury en binôme.

Les questions avaient pour objectif d'apprécier la capacité des candidats à appréhender le rôle des différents acteurs de la démarche d'évaluation d'impact en santé.

Les candidats devaient exploiter de manière pertinente le contenu de l'intervention du professionnel. Cette exploitation impliquait une prise de notes durant le temps d'intervention du professionnel, que les candidats devaient réaliser sans connaître au préalable les consignes de cette deuxième partie du sujet d'admission.

Le jury attendait une sélection personnelle d'acteurs pour lesquels le candidat devait mettre en évidence le(s) rôle(s) dans le cadre de la démarche présentée et justifier leur choix au regard de la mise en œuvre des politiques et de la réponse aux besoins identifiés sur le territoire de Villeneuve les Salines.

Le jury préconise :

- une lecture attentive des consignes afin de bien cerner les attendus du sujet tant sur le contenu que sur la forme ;
- une prise de notes de qualité durant l'intervention des professionnels ;
- une exploitation judicieuse des éléments fournis par le professionnel au service de l'argumentation ;
- dans le cadre de la prestation orale, une présentation structurée des résultats, une expression dynamique et interactive, l'adoption d'une posture d'écoute et d'ouverture.

Il est essentiel de rappeler que la restitution des connaissances du programme, si précise soit-elle, mais sans mise en relation avec le territoire, la spécificité du public ou du projet ne peut être satisfaisante. Une réponse ainsi non contextualisée ne répond pas à l'essence de la formation portée par l'enseignement de spécialité « Sciences et techniques sanitaires et sociales ». La connaissance sert à l'étude contextualisée, ouvrant à l'argumentation ancrée dans la réalité.

Le jury a apprécié l'engagement des candidats tout au long de cette journée intense, leur capacité à mobiliser les connaissances scientifiques et technologiques de la discipline sur l'ensemble des pôles du programme au service d'une problématique spécifique. Leur capacité à faire usage de l'outil informatique à des fins de recherche et de production pour mener et mettre en valeur leur réflexion a également été appréciée.

Le jury tient à féliciter l'ensemble des élèves admissibles pour leur investissement et la qualité de leurs prestations.

Plus spécifiquement, concernant la prestation orale, le jury a apprécié la gestion efficace du temps, l'aisance, la posture adaptée des candidats : prise de parole, regard soutenu, gestion du stress. La maîtrise des techniques d'exposé et d'entretien a permis aux candidats d'engager leur prestation au service de la réponse à la question et dans l'échange avec le jury.

Les membres du jury tiennent à rappeler que la réussite à l'épreuve d'admission du concours général nécessite une ouverture culturelle, un esprit critique et, concernant les activités qui composent les épreuves de l'admission, une habitude à explorer des questions sanitaires et/ou sociales. Le concours général permet de mobiliser des acquis disciplinaires de haut niveau : recherche documentaire en temps contraint, maîtrise de l'outil informatique et logiciels de bureautique, traitement de données, questionnements d'une démarche, d'un résultat, soutenance orale structurée.

Durant cette journée, il est fondamental de se projeter avec la concentration nécessaire à des activités variées, de s'adapter à un questionnement plus large qui diffère des approches habituelles du cycle

terminal, de mobiliser les connaissances fondamentales afin de développer un raisonnement pertinent et structuré dans un cadre de maîtrise de la langue écrite et orale.

4. Conclusion

Le jury tient à remercier l'ensemble des élèves pour leur investissement dans ce concours d'excellence et leur intérêt pour la discipline : les sciences et techniques sanitaires et sociales.

Il tient à féliciter les candidats pour la qualité de leur production, leur persévérance et leur engagement.

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur, du lycée René-Josué Valin à La Rochelle, ainsi que les personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil des candidats pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admissibilité et d'admission qui ont eu lieu dans d'excellentes conditions.

Annexe : Extraits sélectionnés dans les copies de l'épreuve écrite d'admissibilité

Premier extrait relatif à la question 1

Si l'environnement est capable d'agir sur nous, êtres humains, c'est qu'il exerce une certaine influence sur notre personne. Ainsi, il correspond donc à un déterminant de santé. Un déterminant est un facteur qui exerce une action spécifique sur l'individu. Un déterminant de santé est complexe car il s'agit d'un facteur qui exerce une influence sur une personne, qu'elle soit positive ou négative. La logique voudrait qu'il soit nettement préférable que l'environnement ait un impact positif sur notre santé, ce qui doit être le cas pour pouvoir vivre décemment. Malheureusement, il arrive parfois que celui-ci ne soit que nuisible. (...)

Nous sommes en mesure de reconnaître que l'environnement représente un véritable problème de santé publique, compte tenu de ses trois caractéristiques : une morbidité élevée comme nous venons de le constater, une mortalité (indicateur de santé qui recense le nombre de décès pour une population et un territoire donnés que l'on peut estimer élevée en raison de cas de cancers déclarés et autres maladies mortelles, des conséquences économiques et sociales puisque l'individu doit payer un traitement que l'on peut supposer plutôt onéreux. Ce problème de santé publique va alors altérer le bien-être de la population.

(Transition vers la question 2)

L'Etat a alors formulé la nécessité d'une réponse à ces besoins de santé et de bien-être. L'environnement est de cette manière passé au stade de priorité de santé publique, rassemblant tous les critères d'un problème de santé publique en déclinant en plus une réponse sous forme d'un plan, d'un programme ou d'une réglementation. Cela est possible et paraît dorénavant évident de répondre à cet enjeu grâce à la loi du 9 août 2004 qui a mis la santé publique au rang de priorité nationale en réaffirmant le rôle de l'Etat qui est responsable de la santé de la population.

Deuxième extrait relatif à la question 2

Une inégalité est définie comme lorsqu'une personne ou groupe de personnes détient des ressources, exerce des pratiques, ou bénéficie de biens et de services socialement hiérarchisés, sous-entendu qu'une autre n'en n'a pas. Une inégalité environnementale est définie (selon l'INERIS) comme des situations de surexpositions potentielles de population(s) à un ou des facteurs de risque ou de nuisances environnementaux. C'est nettement le cas dans les quartiers populaires de ville qui sont plus exposés aux risques environnementaux. Dans les zones rurales, nous retrouvons des polluants tels que les pesticides, ou les particules à des niveaux parfois soutenus. Ce qui n'aboutit pas aux mêmes conséquences en matière de santé, aboutissant à une forme d'inégalité environnementale. Mais ces inégalités-là ne sont pas seulement visibles au niveau géographique. En effet, elles sont aussi liées à la profession exercée, et au sexe. En France, environ 2 millions de salariés (soit 1,7 millions d'hommes et 300000 femmes) ont été exposés à au moins un cancérogène de l'appareil respiratoire.

C'est pour cela que des politiques sociales et de santé doivent être mises en place afin de favoriser la réduction des inégalités environnementales. Cela passe par la mise en œuvre de mesures afin d'améliorer le bien-être de la population et d'assurer et de rétablir la cohésion sociale. L'Etat est celui qui joue un rôle de pilotage dans l'élaboration de ces politiques. Les politiques de santé se basent sur des diagnostics épidémiologiques analysant les déterminants et les indicateurs établis par le Haut Conseil en Santé Publique qui, lui, joue un rôle d'expert. Celui-ci rend un rapport à l'Etat, au côté de la CNS (Conférence Nationale de Santé) qui repose sur un principe de démocratie sanitaire. En effet, c'est une instance consultative qui associe les usagers aux acteurs de la politique en y proposant des idées.

Au niveau régional, c'est l'Agence régionale de Santé qui pilote les politiques de santé au côté de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie. Les politiques sociales ont également une approche interministérielle, qui comprend l'Etat, les collectivités territoriales et les associations. Elles passent par un diagnostic social qui va permettre de connaître les forces et les faiblesses du territoire, connaître la population, ses besoins, ses attentes et instaurer un dialogue entre tous les acteurs impliqués.

Troisième extrait relatif à la question 3

[...] C'est à dire que les plans nationaux sont déclinés à l'échelle locale, territoriale ou que des actions en santé environnementale, ainsi que d'amélioration du cadre de vie ont lieu, En effet, la localisation au niveau territorial, des actions en santé environnementale a plus de sens, elle cible, précise et contextualise les actions mises en place. [...]

[...] En conclusion, le processus d'élaboration des politiques sociales et de santé peut favoriser la réduction des inégalités environnementales car une évaluation est faite pour déterminer les besoins. Ensuite, les actions sont mises en place puis une dernière évaluation est réalisée afin de voir si les objectifs ont été atteints [...]

Quatrième extrait relatif à la question 3

“ Bien qu'il soit difficile de mettre en place des actions en santé environnementale, ou du moins d'aborder le sujet puisque les approches environnementales et sanitaires peuvent se contredire, il est nécessaire de dégager des actions pour comprendre ce problème et d'y apporter des solutions. En effet, par exemple, le protocole de lavage des mains recommande l'usage d'essuie-mains jetables pour lutter contre la prolifération des microbes, or, cela vient à l'encontre des principes environnementaux puisque cela revient à produire davantage de déchets. Pourtant, sans considérer l'environnement dans la santé, il devient difficile de planifier des actions. C'est pourquoi il est indispensable de se baser sur l'éducation des citoyens, l'identification de leurs besoins et l'analyse de ces derniers. C'est donc dans cette contradiction que les acteurs doivent parvenir à dégager des actions qui impliqueront des modifications des habitudes des citoyens.

(Différentes approches ont été mises en place afin que, comme le mentionne l'article 1 de la Charte de l'environnement de 2004 “chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé” Les promotion, la prévention et l'éducation sont mises en avant et la volonté coordonnée des acteurs à agir pour développer des espaces verts, des espaces sans nuisances et sans pollutions viennent compléter la prise de conscience des individus)”.